

Mercredi 12 Septembre 2012 - n°617

**Transport** - La FVM rencontre Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

**Economie** - La FVM rencontre François Lamy, ministre délégué à la ville

**Actualité** - Réunion-débat : les villes moyennes et la décentralisation

**Economie** - La Banque postale - En attendant le feu vert européen

**Economie** - Vers un Commissariat général à l'Égalité des territoires

**Economie** - Logement étudiant  
Cap sur de nouveaux objectifs

## TRANSPORT



### La FVM rencontre Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Une délégation de maires de villes moyennes conduite par le président Christian Pierret, a rencontré jeudi 6 septembre, Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. Deux sujets essentiels ont été abordés au sujet des bassins de vie de villes moyennes : la définition à l'échelon national d'un schéma des dessertes ferroviaires et l'aménagement des quartiers-gares.

#### Gouvernance des gares

Christian Pierret a souligné en préambule combien « *en matière d'aménagement des quartiers autour des gares, les problèmes sont extrêmement complexes,*

*parfois inextricables, voire désespérants, et dont la négociation est probablement plus dure qu'avec l'armée* ».

Dans la perspective de densifier et de mieux aménager les cœurs de ville, la délégation a salué l'idée d'une « *décôte* » proposée par le gouvernement pour la réalisation de logements sociaux. Celle-ci doit non seulement être opérée par l'État selon les tensions du marché locatif, mais aussi en fonction de critères de richesse relative des collectivités (potentiel financier, revenu par habitant...). Parmi les pistes d'amélioration dans les processus de discussion, la délégation a insisté auprès de Frédéric Cuvillier pour que la reprise des emprises foncières et immobilières se réalise aussi dans des conditions de transparence renforcée (ex. définition des coûts liés aux études préalables, à la reconstitution du service ferroviaire, à la signalisation, aux frais de dépollution...). **Un schéma des dessertes ferroviaires**

S'agissant de la desserte de bassins de vie allant jusqu'à plus de 200 000 habitants, les représentants de la FVM se sont vivement inquiétés auprès de Frédéric Cuvillier de l'avenir de l'ensemble des lignes inter régionales, et du devenir des antennes et ramifications TGV. « *Rien ne sert en effet d'avoir une infrastructure, sans étudier les dessertes, sans aussi prévoir quelles vont être les conditions de renouvellement du matériel roulant* ». En plus, « *il y a une véritable sous-estimation de ce que les villes moyennes apportent dans la dynamique des territoires* ».

Dans cette perspective, les élus ont rappelé qu'il est indispensable que soit rapidement arrêté - en partenariat avec les régions et tous les représentants des autorités organisatrices de transports - un schéma national des dessertes et des lignes interrégionales, en marge d'un nouveau schéma national d'infrastructures ferroviaires.

En effet, l'État demeure l'unique responsable de la politique d'aménagement du territoire (TGV et TET) ; il lui revient d'arrêter avec la SNCF et RFF une véritable offre ferroviaire, qui doit définir les dessertes, les fréquences, et quels sont les travaux à réaliser en priorité. Il doit également prévoir les financements correspondants... *Représentaient la FVM : Christian Pierret, ancien ministre, président de la FVM, maire de Saint-Dié-des-Vosges - Michel Champredon, maire d'Evreux et président de la CA d'Evreux - Laure Deroche, maire de Roanne - Guy Férez, maire d'Auxerre et président de la communauté de l'auxerrois - Bernadette Laclais, députée-maire de Chambéry - Roland Revil, maire de Voiron et Jacques Vernier, maire de Douai et VP de la CA du Douaisis*

## ECONOMIE



## La FVM rencontre François Lamy, ministre délégué à la ville

Le 5 septembre, une délégation\* de la Fédération des Villes Moyennes, conduite par Christian Pierret, a rencontré François Lamy, le ministre délégué chargé de la ville, dans un contexte particulièrement évolutif pour la politique de la ville, à la suite de la publication du rapport critique de la Cour des Comptes (voir Ondes moyennes N° 615) et de la présentation de la « feuille de route pour les habitants des quartiers » lors du Conseil des ministres du 22 août 2012.

### **Inquiétude sur la nouvelle cartographie**

Les élus ont demandé que les villes moyennes et leurs EPCI, ne soient pas les grands oubliés dans la future cartographie prioritaire de la politique de la ville, qui sera redéfinie au premier semestre 2013, au regard des problèmes locaux constatés sur le terrain. Les élus ont tenu à rappeler leur désaccord profond sur le constat critique et peu nuancé de la Cour des comptes sur la politique de la ville, notamment en rappelant que de très nombreuses réussites locales avaient été obtenues ces dernières années grâce aux interventions de l'ANRU et qu'il serait regrettable de casser le cercle vertueux engagés dans de nombreux territoires de villes moyennes. Les élus de la FVM ont aussi abordé avec le ministre la question de l'avenir de la Dotation de solidarité urbaine (DSU), élément essentiel du financement de la politique engagée dans les quartiers difficiles de villes moyennes, en évoquant des exemples concrets issus de leurs territoires. Il s'agit, pour la FVM, d'éviter le danger d'une redéfinition *a minima* de la nouvelle politique de la ville uniquement ciblée sur quelques « *quartiers jugés comme étant les plus sensibles* ». Il a été rappelé que les critères d'attribution de la nouvelle politique de la ville doivent prendre en compte la diversité des situations territoriales, comme des précarités. La délégation de la FVM a rappelé que la politique de la ville doit conserver son volet d'aide au logement, en lien étroit avec la requalification sociale et urbaine. **La FVM associée au « groupe opérationnel »**

Le ministre a souligné la nécessité d'une réforme, rappelant au passage, que plus de 300 zones urbaines sensibles (ZUS) sur 751 n'avaient pas, jusque là, bénéficié des efforts de l'ANRU. Après avoir explicitement écarté l'idée d'un bouleversement des critères d'attribution de la DSU, il a souhaité insister sur une évaluation de l'ANRU « *aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif* », afin de renforcer « *le lien entre quartiers de la politique de la ville* » dans les prochains zonages. Il a estimé incontournable la participation de la Fédération des Villes Moyennes au sein du « *Groupe opérationnel* », annoncé lors du Conseil des ministres, le 22 août dernier. En effet, entre octobre et décembre 2012, le ministre chargé de la ville devra animer la concertation sur la politique de la ville. Les conclusions seront présentées par le Premier ministre lors d'un comité interministériel des villes début 2013 et feront ensuite l'objet d'un projet de loi. **Concertation et contractualisation**

François Lamy a insisté sur la prochaine étape nationale que sera la signature de « *conventions* » avec tous les ministères concernés d'ici la fin de l'année, avec des « *objectifs plus réduits, plus précis et quantifiables* ». Au niveau local, il a aussi annoncé à la FVM que la nouvelle génération de « *contrats globaux* » intégrera les projets de rénovation urbaine, les actions de cohésion sociale et les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, à partir de 2014. Le ministre souhaite promouvoir le cadre intercommunal pour la future politique de la ville. Ces futurs contrats aborderont le désenclavement, la mixité urbaine et le nouveau rôle des préfets. Les zonages actuels seront supprimés pour instaurer des « *territoires d'intervention* ». Il veut, en effet, accentuer le rôle des préfets, qui deviendront « *les bras armés de la politique de la ville* », car ils auront pour rôle de fixer des objectifs à la fois « *larges, souples, et concrets* ». Il envisage d'introduire davantage d'éléments favorisant la mixité sociale et le désenclavement. Au cours de la période de concertation et de préparation des futurs contrats, le rôle explicite de Pôle emploi, des Caisses d'allocations familiales et des Agences régionales de santé sera également intégré au débat.

-----

\* La délégation était composée de Christian Pierret, ancien ministre, président de la FVM, maire de Saint-Dié-des-Vosges, Didier Boulaud, sénateur et président de la CA de Nevers, André Billardon, ancien ministre, maire du Creusot, Michel Champredon, maire d'Evreux et président de Grand Evreux Agglomération, Laure Déroche, maire de Roanne, Pierre Méhaignerie, maire de Vitré et président de Vitré-Communauté, Bernadette Laclais, députée-maire de Chambéry, Pierre Regnault, maire de La Roche-sur-Yon, président de La Roche-sur-Yon Agglomération, Roland Revil, maire de Voiron, Jean-Claude Villemain, maire de Creil.

## ACTUALITÉ

### Réunion-débat : les villes moyennes et la décentralisation

La décentralisation est au cœur des grands rendez-vous de cette rentrée 2012. Dans le même temps, la concertation engagée à l'initiative du Sénat sur une troisième étape de décentralisation va connaître une étape importante, avec la tenue les 4 et 5 octobre, des États Généraux de la démocratie territoriale.

La Fédération des Villes Moyennes apporte sa contribution à cette réflexion nationale, en organisant une réunion-débat, sur le rôle et la place des villes moyennes dans la réorganisation territoriale, **mercredi 26 septembre à Paris**, à l'issue de son Assemblée générale. Télécharger le [programme](#) et le [bulletin d'inscription](#)

## ECONOMIE



## La Banque postale - En attendant le feu vert européen

Pour accompagner le développement économique des territoires, la Banque Postale propose une offre de financement court terme en complément de sa gamme de placements et d'ingénierie sociale (ex. : titres de services, ...). La Banque Postale propose en effet depuis juin 2012 une offre de crédit court terme (lignes de trésorerie, inférieures à 1 an) qui permet de répondre partiellement aux besoins des collectivités territoriales. A ce jour, un milliard d'euros de crédit court terme a donc été effectivement accordé.

Cette offre de financement de La Banque Postale à destination du secteur public local reste, selon les déclarations du président de son directoire, Philippe Wahl, conforme à ses valeurs de transparence et de simplicité avec une approche

responsable en matière de conseil et de risque.

Sous réserve de l'accord des autorités réglementaires française et européenne, cette offre devrait être progressivement complétée, d'ici la fin du mois de novembre, par une offre de financement à moyen - long terme, en partenariat avec la Caisse des dépôts.

D'ici à la fin de l'année, La Banque Postale devrait donc proposer, sur des maturités plus étendues, un milliard d'euros de financements pour l'ensemble des acteurs du secteur public local et de l'économie sociale.

## ECONOMIE



### Vers un Commissariat général à l'Égalité des territoires

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement a réuni ce lundi 10 septembre, la commission pour la création d'un Commissariat général à l'Égalité des territoires.

Cette nouvelle institution devrait venir se substituer à la Datar, au début de l'année 2013.

Cette commission formulera des propositions pour « *décloisonner, rendre plus efficace et plus adaptée, l'organisation des politiques publiques de l'Etat en*

*direction des territoires.* »

Composée de douze hauts fonctionnaires ayant à l'évidence un tropisme francilien et étatique (2/3 des membres), présidée par l'inspecteur général des Finances, Thierry Wahl, cette commission est chargée d'examiner en particulier l'hypothèse de la création d'un Commissariat général à l'Égalité des territoires.

Dans cette perspective, la Ministre a notamment défini quatre axes de travail :

- dresser l'inventaire et faire la synthèse des travaux, recherches et rapports qui, depuis dix ans, suggèrent une réorientation des politiques d'intervention territoriale de l'Etat ;
- préciser quelles pourraient être les missions de ce futur commissariat en les articulant aux autres missions du ministère (logement, habitat, urbanisme), au calendrier des échéances 2014/2020 (politique de cohésion européenne et nouvelle génération des contrats de projet État région), aux politiques stratégiques du gouvernement (création de la banque publique d'investissement, recentrage des pôles de compétitivité et réorientation des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche, pratiques agricoles respectueuses de l'environnement) ;
- faire des recommandations pour une simplification et une mise en cohérence des principaux outils d'un tel commissariat (zonages, directives territoriales d'aménagement, fonds divers, contrats de site et contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, opérations de rénovation urbaine, politiques de la montagne et du littoral, couverture numérique du territoire, etc.) ;
- examiner le cas échéant les scénarios de regroupement d'organismes, d'institutions et de directions pouvant concourir efficacement à la constitution du commissariat dans le cadre des objectifs indiqués ci-dessus.

Les travaux de la commission seront rendus à la ministre en décembre et feront l'objet d'une présentation à l'occasion des événements qui seront organisés en février 2013, pour le cinquantième anniversaire de la Datar.

## ECONOMIE



### Logement étudiant Cap sur de nouveaux objectifs

Le budget logement constitue l'un des premiers postes de dépenses pour les étudiants, notamment en région parisienne et dans les grandes métropoles, où le coût du logement dépasse parfois 50% de leurs ressources mensuelles. Et l'on constate que l'évolution à la hausse des loyers dans le parc privé est forte et s'accélère, principalement sur le marché des petites surfaces, qui connaît des taux d'augmentation à deux chiffres, depuis 2003. Un phénomène qui pèse davantage sur les étudiants d'origine modeste, dès lors que les aides personnelles au logement sont peu redistributives. Aussi peut-on se réjouir que

dans le projet de loi sur le logement social, présenté en Conseil des ministres le 5 septembre, une part des 150.000 nouveaux logements sociaux, par an, sera destinée aux étudiants.

L'objectif, fixé par le président de la République, est de construire 40.000 nouveaux logements étudiants sur le quinquennat, soit 8.000 logements en moyenne par an, et de réhabiliter les 25.000 logements qui n'ont pu l'être dans le quinquennat précédent.

Selon la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, deux mesures du projet de loi sur le logement

social « *concourront à la réalisation des nouveaux objectifs en matière de logement étudiant* ». Il s'agit de la mise à disposition de foncier appartenant à l'État pour la construction de logements sociaux, couplée au renforcement des obligations de production de logement social pour les communes (25% au lieu de 20% précédemment). Geneviève Fioraso travaille avec la ministre du Logement sur les modalités et le programme de réalisation de ces logements étudiants « *dont la réussite passera par la mobilisation de tous les acteurs : collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur, bailleurs sociaux et naturellement réseau des œuvres universitaires* ». Pour financer ces logements, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « *prendra toutes ses responsabilités en garantissant le budget d'investissement du CNOUS* ». La mobilisation d'une partie du financement du livret de développement durable serait par ailleurs à l'étude. En outre, Geneviève Fioraso a annoncé l'accélération de la réalisation des projets du Plan Campus, qui intègrent la construction et la réhabilitation de 13 000 logements étudiants. Nombre « *des opérations prévues dans le Plan Campus sont encore à l'état de projet quatre ans après leur annonce* » a déploré la ministre.

## AGENDA

**Mardi 13 septembre** – Paris

Audience ministérielle : Jérôme CAHUZAC, ministre du Budget

**Mercredi 26 septembre** – Paris

Assemblée générale de la FVM suivie d'un colloque sur : « Les villes moyennes et la décentralisation »

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi